

NOUVELLE REVUE  
THÉOLOGIQUE

94 N° 9 1972

Pour une ecclésiologie évolutive. L'Église  
dans les églises divisées en marche vers la  
communion

GROUPE DE TRAVAIL ANGLICAN-CATHOLIQUE

p. 933 - 942

<https://www.nrt.be/en/articles/pour-une-ecclésiologie-evolutive-l-eglise-dans-les-eglises-divisees-en-marche-vers-la-communion-1288>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# Pour une ecclésiologie évolutive

## I. EUCHARISTIE DANS LES ÉGLISES DIVISÉES

### EN MARCHÉ VERS LA COMMUNION

*La présente note a été élaborée par deux membres catholiques du Groupe de Travail Anglican-Catholique en France (groupe mandaté par les autorités des deux Eglises ayant responsabilité en France), et il a été amendé selon les remarques de l'ensemble du Groupe. Fruit d'un dialogue entre des Anglais et des Français, elle recherche comment se complètent et s'enrichissent les approches anglo-saxonne et latine, au plan théologique et pastoral, des relations entre des Eglises divisées qui évoluent vers la communion. Elle est destinée aux autorités des Eglises, aux théologiens et aux groupes mixtes affrontés aux problèmes dits de « l'intercommunion ».*

*On rapprochera utilement ce texte de la récente Instruction sur les cas d'admission des autres chrétiens à la communion eucharistique dans l'Eglise catholique, publiée par le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens en date du 1<sup>er</sup> juin 1972 (tr. fr. dans La Documentation catholique, 6-20 août 1972, 708-711). Ce document rappelle notamment que « le numéro 55 du Directoire œcuménique prévoit une marge d'appréciation laissée à l'autorité épiscopale pour établir si les conditions requises pour constituer (des) cas exceptionnels (d'admission à l'eucharistie catholique) se vérifient ». En outre, parmi les raisons d'admettre un frère séparé à la communion, il mentionne le « besoin d'insertion plus grande dans le mystère de l'Eglise et de son unité ». Si, incontestablement, la perspective de cette Instruction correspond à celle qui est caractérisée ci-dessous comme « approche latine », on ne saurait sous-estimer ces points de convergence.*

## I. — Pastorale œcuménique et réalisme anglo-saxon

### *Une situation anormale*

La situation actuelle des chrétiens divisés est une *situation profondément anormale*, dont aucune rationalisation théologique ne peut rendre compte. Les Eglises séparées participent toutes à des degrés divers à l'unité du Corps du Christ, ayant toutes des éléments de l'unique mystère du Salut. Dans la situation actuelle, elles se reconnaissent à la fois en communion au niveau de l'unique baptême et de la foi biblique au Christ Seigneur, et divisées dans l'expression eucharistique et hiérarchique de l'unité ecclésiale. De plus en plus elles se reconnaissent engagées dans un processus de reconstruction

de l'unité perdue, de réconciliation et de réintégration des signes sacramentels de l'Eglise une.

Ce processus peut être envisagé de deux façons :

### *Approche latine*

Une approche de type latin est plus attentive à la cohérence conceptuelle et juridique des signes sacramentels. Appelée à poser des actes qui réduisent progressivement la situation anormale de division, elle s'efforcera de justifier ces actes en les situant en cohérence doctrinale avec l'ecclésiologie catholique. Cette ecclésiologie, en tant qu'elle s'exprime de façon spontanée dans la rencontre œcuménique, se caractérise par sa référence hiérarchique et sacramentelle et tend vers l'élargissement du réseau juridique de l'activité pastorale par le jeu de la casuistique.

Ainsi, par exemple, l'Eglise catholique romaine cherchera comment situer les ministères des Eglises séparées par rapport à sa doctrine sacramentelle du sacerdoce ministériel, comment préciser leur validité ou leur non-validité dans une perspective ecclésiologique donnée. De même, elle cherchera, par une casuistique appropriée, à préciser les cas où une participation à la communion eucharistique est possible d'une Eglise à l'autre. Il s'agit au fond de passer d'une situation anormale à une situation normale en posant des actes qui ne sortent pas de la cohérence conceptuelle et juridique de l'ecclésiologie catholique.

### *Approche anglo-saxonne*

Une mentalité anglo-saxonne est tentée par une approche différente, plus pragmatique, plus attentive au dynamisme évangélique de la réconciliation et de la croissance de l'unité. Cette approche acceptera d'emblée que, dans une situation anormale, les actes posés en vue de l'unité aient un caractère d'anomalie. Elle jugera leur légitimité non pas tant d'après leur cohérence avec des principes théologiques et juridiques que d'après leur aptitude à faire progresser les relations entre Eglises vers une communion dans la plénitude *catholique*<sup>1</sup> du mystère du Salut. L'anomalie acceptée au départ comme un compromis entre diverses exigences logiquement incompatibles et comme un respect des diverses positions de conscience en présence est appelée à se réduire progressivement par le jeu d'une vie et d'une action communes et de plus en plus étroitement unies ;

1. Nous prenons ici le terme *catholique* dans son sens théologique (communion universelle à la totalité du salut donné dans le Christ), et non dans son sens confessionnel (l'Eglise catholique romaine).

et c'est la croissance effective vers la pleine unité *catholique* qui apportera les critères de discernement sur les actes de réconciliation à poser.

### *Un exemple : l'Eglise de l'Inde du Sud*

Un exemple précis de cette approche pragmatique telle qu'elle est à l'œuvre dans la Communion anglicane est fourni par le principe qui a inspiré la création en 1947 de l'Eglise de l'Inde du Sud. Pour la première fois dans l'histoire de l'œcuménisme, une Eglise épiscopale, l'Eglise anglicane de l'Inde du Sud, tout en voulant rester fidèle au 4<sup>e</sup> principe du Quadrilatère de Lambeth<sup>2</sup>, s'est unie à des Eglises non épiscopales.

Or cette union n'a pu se faire que moyennant l'acceptation par toutes les Eglises membres d'un état transitoire et évolutif de l'exercice des ministères dans l'Eglise unie. Deux principes apparemment contradictoires furent admis : à partir de l'acte d'union, tout nouveau ministre devait être établi par voie d'ordination épiscopale ; les ministres des Eglises libres exerçant déjà au moment de l'union et non épiscopalement ordonnés avaient égalité de statut ministériel avec les ministres épiscopalement ordonnés de l'Eglise anglicane de l'Inde du Sud. Ainsi s'inaugurait une période évolutive où disparaîtrait progressivement et *seulement progressivement* tout ministre non épiscopalement ordonné.

### *Eléments positifs d'une telle solution*

Cette décision était anormale et risquée. Elle a soulevé des critiques et des réactions diverses dans la Communion anglicane ; et par la suite, les autres schémas d'union entre des Eglises non-épiscopales ont tous cherché à éliminer la période transitoire. Néanmoins il demeure que, passée cette période transitoire en Inde du Sud, et en dépit de toutes les irrégularités qui se sont produites par la suite (comme la pratique d'intégrer sans réordination des ministres luthériens dans le ministère de cette Eglise), l'ensemble des Eglises anglicanes reconnaissent l'authenticité du ministère épiscopal de l'Eglise de l'Inde du Sud et établissent la pleine communion avec elle.

---

2. Rappelons que le Quadrilatère de Lambeth désigne les quatre principes sur lesquels la Conférence de Lambeth de 1888 base toute union d'Eglise à laquelle participerait une Eglise anglicane : 1) L'Écriture Sainte comme Parole de Dieu et règle de foi ; 2) Les Credo des Apôtres et de Nicée comme profession suffisante de la foi chrétienne ; 3) Les deux Sacrements du Christ, le Baptême et la Sainte Communion ; 4) L'Épiscopat historique comme ministère par lequel la grâce de Dieu est donnée à son peuple.

Ainsi, à côté d'aspects ambigus et critiquables, la solution de l'Eglise de l'Inde du Sud présente au moins trois aspects qui nous apparaissent positivement féconds dans une situation ecclésiologique évolutive :

a) acceptation d'une période transitoire au cours de laquelle une situation anormale évolue progressivement vers la normale ;

b) reconnaissance d'une solution non pleinement satisfaisante, mais à partir de laquelle, en d'autres cas analogues, des solutions meilleures pourront être élaborées ;

c) à quoi il faut ajouter l'attitude de non-jugement devant une situation ou un fait anormal : on ne veut pas l'exclure, même si on ne peut y donner son approbation. Le discernement de la légitimité d'une solution se fait d'une façon tâtonnante et progressive.

#### *Intérêt de l'approche pragmatique anglo-saxonne*

Ces deux approches contrastées, l'une plus conceptuelle et juridique, avec ses avantages de clarté et de sécurité, l'autre plus pragmatique et évolutive, efficace et respectueuse du réel, ne sont pas incompatibles : elles peuvent et doivent se féconder mutuellement dans la convergence du dialogue œcuménique, car celui-ci doit dégager et articuler les valeurs complémentaires des Eglises en présence.

Il revient aux anglicans de dire ce que leur apporte sur ce plan le dialogue avec les catholiques romains. De notre point de vue catholique, voici quels nous semblent être les apports de l'approche pragmatique que pratiquent les anglicans.

#### *L'insistance sur une ecclésiologie de communion*

Le dialogue et le cheminement vers l'unité plénière ne peuvent se dérouler que dans la croissance d'une communion vivante ; il faut être déjà en communion pour percevoir les valeurs de l'autre Eglise non pas comme des menaces pour sa propre Eglise, mais comme des valeurs complémentaires et des promesses d'enrichissement. D'où la nécessité de jalonner le progrès du dialogue doctrinal par des actes qui renforcent la communion vécue.

Le pragmatisme anglo-saxon n'est pas une menace de confusionnisme pour l'esprit latin ; il est une attitude autre, une autre manière de vivre l'Evangile, dans le respect des consciences et la confiance dans le dynamisme réconciliateur de l'Esprit du Christ.

On peut d'ailleurs noter que l'enseignement du II<sup>e</sup> Concile du Vatican a remis en valeur l'importance de la vie en communion. C'est le fait notamment du chapitre 2 de la Constitution dogmatique

sur l'Eglise, où est souligné le rôle de l'Esprit comme principe vivant de la communion dans le Christ des membres du peuple de Dieu : « C'est pour cela enfin que Dieu envoya l'Esprit de son Fils, l'Esprit souverain et vivifiant qui est, pour l'Eglise entière, pour tous et chacun des croyants, le principe de leur rassemblement et de leur unité dans la doctrine des Apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et les prières (cf. *Ac 2, 42 ...*) » (*Lumen Gentium*, 13). Dans le même sens la Constitution dogmatique sur la Révélation divine situe la transmission de la foi confiée aux Apôtres et à leurs successeurs par rapport à toutes les richesses de vie de la communauté ecclésiale : « L'enseignement des saints Pères atteste la présence vivifiante de cette tradition, dont les richesses sont transfusées dans la vie de l'Eglise qui croit et qui prie » (*Dei Verbum*, 8).

#### *Distinction entre niveau doctrinal et niveau pastoral*

La communion au mystère du salut est donnée à la fois en plénitude dans le Christ ressuscité, et donnée au long d'un cheminement, d'une croissance dans le vécu des hommes sauvés.

Dans sa doctrine (profession de foi, structures institutionnelles et sacramentelles de communion), l'Eglise catholique exprime sa certitude de recevoir et de transmettre la plénitude du mystère du salut. Mais, dans sa démarche pastorale, elle reconnaît que cette plénitude ne peut être vécue et signifiée que progressivement, dans une évolution et une croissance temporelles.

Il y a donc une tension inévitable entre le niveau doctrinal de la communion achevée et le niveau pastoral de la communion en croissance. Et c'est dans la façon de vivre cette tension que l'approche pragmatique anglo-saxonne bien comprise peut être féconde. Dans des situations où la certitude doctrinale n'est pas réalisée de façon achevée, on peut certes chercher à clarifier le cheminement pastoral en marquant la différence et la distance entre la situation imparfaite et la pleine communion au mystère. On peut aussi reconnaître que, dans cette situation, une communion est vécue de façon réelle encore qu'inachevée et anormale ; on peut alors l'accepter comme une étape transitoire, destinée à mener à d'autres étapes de plus grande plénitude.

Cette approche exige évidemment un effort lucide pour discerner en quel sens évolue le dynamisme de croissance de la communion imparfaite. Mais refuser la possibilité de ces situations anormales transitoires, ce serait se fermer au dynamisme missionnaire de l'Eglise signe de salut et d'unité dans le monde, et à tout progrès de la pastorale œcuménique.

## II. — La pastorale œcuménique et le partage eucharistique

### *Eucharistie, sacrement de la réconciliation donnée et promise*

Ce qui est vrai de l'Église en tant que telle est vrai du sacrement qui est au centre de sa vie : l'Eucharistie ; la participation du chrétien à l'Eucharistie doit exprimer, elle aussi, tout ce qu'implique pour le monde la victoire d'un Sauveur ressuscité qui est déjà venu et pourtant est encore à venir ; *d'une part*, parce qu'*Il est déjà venu*, Jésus est réellement présent dans son Eucharistie et, par l'offrande de Lui-même à son Père, il fait de ce sacrement une *expression définitive de la réconciliation* de tous les hommes en Dieu. « Si donc quelqu'un est dans le Christ, c'est une création nouvelle ; l'être ancien a disparu, un être nouveau est là ; et le tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec Lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation. Car c'était Dieu, qui, dans le Christ, se réconciliait le monde, ne tenant plus compte des fautes des hommes, et mettant sur nos lèvres la parole de la réconciliation » (2 Co 5, 18).

*D'autre part*, parce que Jésus est *encore à venir*, l'Eucharistie est *exigence de la promesse de réconciliation*. C'est ce que veut dire saint Paul dans le texte cité, lorsqu'il affirme que le ministère de la réconciliation lui est confié. Notre participation à l'Eucharistie doit rendre effectives cette exigence et cette promesse. Elle doit créer un mouvement, toujours croissant, de réconciliation et de rencontre fraternelles entre les hommes, en tendant vers l'unité plénière et en accomplissant ainsi ce qui manque aux souffrances du Christ pour l'achèvement de son Corps qui est l'Église.

### *Partage eucharistique et évolution ecclésiologique*

La prise de conscience de l'Eucharistie, à la fois comme sacrement de l'unité déjà donnée et comme dynamisme de réconciliation tendant vers une plénitude d'unité encore à venir, doit conduire, non seulement à l'insistance sur les affirmations doctrinales et les règles disciplinaires qui protègent la foi en la réalité du sacrement, mais aussi à l'acceptation de formes de participation eucharistique exprimant quelque chose de la démarche pastorale qui est cheminement dans le temps vers cette plénitude encore à venir. Ainsi la franche acceptation de tout ce qu'implique la distinction entre les niveaux doctrinal et pastoral permettra-t-elle au catholique de progresser dans une pastorale œcuménique de partage eucharistique qui intègre progressivement les valeurs complémentaires de l'approche anglicane

auxquelles le dialogue, qui fait partie intégrante de cette même pastorale œcuménique, l'aura sensibilisé.

*Approches complémentaires du partage eucharistique — L'approche anglicane*

Nous trouvons un exemple de la façon dont les Eglises anglicanes cherchent à régler ces questions au plan pastoral dans la recommandation suivante de la Conférence de Lambeth 1968 (*Rapport*, p. 128) : « Lorsqu'il existe un accord entre une Eglise anglicane et une ou plusieurs autres Eglises pour rechercher l'unité d'une façon qui inclut un accord sur la foi et la constitution apostolique (*apostolic faith and order*), et lorsque cet accord s'est exprimé dans un engagement à s'unir (*covenant to unite*) ou d'une autre façon, une Eglise de la Communion anglicane devrait se savoir libre d'autoriser des actes d'intercommunion réciproque sous la direction d'ensemble d'un évêque. »

Remarquons ici : 1) l'attention portée au dynamisme de réconciliation (*covenant to unite*) dans lequel se situent les actes éventuels d'intercommunion ; 2) le critère caractérisant la croissance de la communion (*apostolic faith and order*) ; il s'agit en fait du 4<sup>e</sup> côté du Quadrilatère de Lambeth, l'Episcopat historique, qui doit contrôler l'évolution de la communion jusqu'à la pleine unité ; 3) l'exercice du discernement épiscopal.

*L'approche latine*

L'approche latine est différente ; pour s'orienter dans la pastorale des actes de partage eucharistique, elle prend pour point de départ les affirmations doctrinales exprimant la réalité du sacrement de l'Eucharistie et sa place dans la vie de l'Eglise ; pour résoudre la tension entre les vérités absolues ainsi exprimées et les réalités imparfaites du cheminement pastoral, elle a tendance à utiliser une casuistique susceptible de rendre compte du pourquoi des exceptions que la nécessité pastorale oblige à admettre.

Ainsi, au n. 55 du *Directoire* des questions œcuméniques, on interdit en règle générale d'offrir à un non-catholique l'hospitalité eucharistique, mais on fait état des cas urgents qui conduisent à passer outre à la règle, et des conditions minima qui permettent cette transgression. En ce qui concerne la participation d'un catholique aux sacrements d'une autre Eglise, on fait jouer une notion de validité du ministère de cette Eglise, basée sur une conception de la succession apostolique admise au préalable.

Il faut noter en outre que le *Directoire* est un texte d'application du Décret conciliaire sur l'œcuménisme ; l'utilisation qui en est faite dans la perspective latine revient à en faire un texte de référé-

rence en lui-même, qu'on aurait tendance à soumettre à une interprétation de style rabbinique. Il faudrait peut-être chercher à y voir un jalon sur le chemin d'une évolution, un acte de discernement de l'autorité à un moment donné de cette évolution, et comportant une dynamique qui dépasse sa lettre.

### *L'apport de l'approche anglicane*

C'est pourquoi, dans la mesure où il est sensibilisé en profondeur, et non pas seulement en surface, à la valeur de l'approche anglicane, le catholique est amené à se poser la question suivante : la méthode casuistique traditionnelle est-elle la solution la plus adaptée pour résoudre la tension toujours naissante ? Peut-on affirmer à priori qu'il faut toujours chercher à éliminer cette tension ? Ne faudrait-il pas plutôt l'assumer une fois pour toutes avec les raisons qui la fondent ? Or, ces raisons sont, pour le moins, clarifiées par l'approche anglo-saxonne. En particulier, le fondement de la franche acceptation d'un cheminement pastoral en matière de partage eucharistique est fourni par l'affirmation de la Conférence de Lambeth citée plus haut : des actes d'intercommunion deviennent légitimes, non seulement lorsqu'ils sont aptes à exprimer sans faille l'unité déjà donnée par notre réconciliation par le Christ, mais aussi dès lors que la convergence entre les communautés ecclésiales en présence est telle que la recherche de l'unité est devenue un engagement mutuel en acte et suffisamment profond pour se traduire par le partage eucharistique. Autrement dit, il peut y avoir participation eucharistique dans le contexte d'un cheminement qui n'exprime pas tout le mystère du salut accompli dans le Christ mais qui néanmoins y tend, qui lutte et souffre pour y tendre. Les deux pôles : le doctrinal, exprimant ce que le Christ a fait et ce que nous sommes appelés à devenir en Lui, et le pastoral, exprimant comment nous pouvons faire fructifier ces dons pour l'achèvement de son Corps qui est l'Eglise, restent dans un état de tension dont la solution ultime n'est pas immédiate et théorique, mais donnée en espérance et dans un mouvement de convergence. Dans ces perspectives, une initiative d'intercommunion ne peut trouver que partiellement sa justification dans le raisonnement théologique ou l'application casuistique de règles disciplinaires ; sa justification ultime est une visée eschatologique fondée sur les promesses du Christ et échappant aux limites de la conceptualisation.

### *Le discernement de l'autorité épiscopale*

Elle reste pourtant soumise à l'autorité de ceux qui portent la responsabilité dernière de l'unité visible de l'Eglise du Christ. C'est

ce qu'exprime la Conférence de Lambeth, en soumettant les actes d'intercommunion à la direction d'ensemble d'un évêque<sup>3</sup>. Par conséquent, il ne s'agit pas d'ouvrir la porte inconsidérément à l'œcuménisme sauvage. De plus, de telles initiatives pastorales obligent à remonter à ce qui est de l'existence même de l'Eglise avant d'être de l'ordre de sa pensée. C'est pourquoi le rôle des théologiens, dans l'élaboration de la pensée doctrinale de l'Eglise, ne peut les situer en dehors ou au-dessus de l'exercice par l'épiscopat de sa mission pastorale. Il doit consister à éclairer et à approfondir celui-ci, en acceptant que, par son existence même, l'évêque concrétise et personnalise les exigences d'unité dans le Christ qui dépassent nos capacités humaines de conceptualisation.

En fonction de l'exposé précédent, il s'agit ici d'envisager le problème de l'intercommunion du point de vue catholique romain, sans prétendre porter jugement sur ce que penseraient éventuellement nos frères anglicans en la matière.

### III. — Application à une pratique limitée d'admission réciproque à l'Eucharistie

Deux cas sont à distinguer : celui du fidèle catholique accueilli à l'Eucharistie anglicane ; celui de la communauté catholique accueillant un anglican à son Eucharistie.

#### *Participation d'un catholique à l'Eucharistie anglicane*

La question est donc celle-ci : Comment un catholique romain vivrait-il cette tension entre le déjà là et l'encore à venir dans l'acte même de recevoir la communion au cours d'une célébration anglicane ?

Il semble que dans l'hypothèse où ce catholique communierait à l'Eucharistie anglicane, il ne devrait pas le faire dans l'idée que toutes les célébrations eucharistiques pour lui ont la même signification, de quelque Eglise qu'elles soient ; il devrait le faire en pensant qu'il entre dans la célébration d'un signe qui participe — d'une façon mystérieuse qu'il ne pourrait préciser conceptuellement — à une réalité eucharistique qu'il croit trouver, en tant que catholique romain, en une plénitude plus grande dans les signes de sa propre Eglise, où il continue à recevoir l'Eucharistie. Il accepte,

3. Notons que depuis la Conférence de Lambeth de 1968, l'Eglise d'Angleterre a passé un canon qui va plus loin que le rapport de Lambeth 1968, en autorisant d'une façon générale l'admission à l'Eucharistie anglicane de tout baptisé en situation de communiant régulier dans sa propre Eglise.

par conséquent, au nom de la charité œcuménique, de se trouver dans un état de transition et de tension ; *de transition*, parce qu'il espère que cette intercommunion cédera la place un jour à la pleine communion entre les deux Eglises ; *de tension*, parce qu'au niveau des signes il vit une double appartenance eucharistique, et il ne peut la ramener à l'unité qu'en orientant l'un des signes — vécu par lui comme ne contenant pas la plénitude qu'il recherche — vers celui qu'il croit être, de par son appartenance ecclésiale elle-même, porteur de la plus grande plénitude. Mais il s'agit bien d'une situation *évolutive* au sens positif, puisqu'elle revêt, pour lui, le caractère d'une nécessité pastorale exprimant quelque chose du dynamisme missionnaire de l'Eglise en tant que telle et orientant vers l'unité de tous les chrétiens voulue par Jésus.

### *Accueil d'un anglican à l'Eucharistie catholique romaine*

Pour la communauté catholique, la plénitude du signe sacramentel reçue du Christ et à laquelle elle tient à rester fidèle est pourtant limitée par l'impossibilité d'accueillir tous ceux qui sont baptisés dans le Christ. En s'ouvrant à la demande d'un fidèle anglican qui reconnaît dans l'Eucharistie catholique la présence du mystère du salut tout en ne l'exprimant pas dans les mêmes termes, cette communauté catholique accepte de se situer dans le dynamisme de convergence et de réintégration plénière du signe de l'unité ecclésiale, où sont engagées les deux communions catholique-romaine et anglicane.